

PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE LA CIRCULATION

Randonnée Roller

Année 2010

Réf. : D.R.L.P. 2 – CB

Affaire suivie par :

Mme Carine BEUSQUART

☎ : 03.20.30.59.48

✉ : 03.20.30.58.83

@ : carine.BEUSQUART@nord.pref.gouv.fr

RECEPISSE DE DECLARATION

Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route,

Vu le code du sport et notamment son livre III, titre III,

DELIVRE RECEPISSE

à **Monsieur Fabien FITOUSSI**, Responsable du Comité Randonnée de l'association Ride On Lille – 4 rue Parmentier, 59000 LILLE, de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser pour **l'année 2010**, des randonnées roller qui traverseront le département du Nord selon le calendrier et les itinéraires joints en annexe.

Cette manifestation ne devra, en aucun cas, donner lieu à un classement faisant intervenir directement ou indirectement comme éléments d'appréciation, soit l'endurance, soit l'habileté du conducteur ou la vitesse des véhicules.

Les participants doivent se conformer strictement aux arrêtés municipaux réglementant la circulation dans les villes traversées et obéir aux injonctions que les forces de l'ordre pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

Une police d'assurance « responsabilité civile » couvrant la manifestation doit être souscrite.

Copie pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil Général du Nord,
- Madame le Maire de Lille,
- Messieurs les Maires de Croix, Emmerin, Fâches Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, Hem, La Madeleine, Lambersart, Lesquin, Lezennes, Lomme, Lompret, Loos, Marcq en Baroeul, Marquette, Mons en Baroeul, Mouvaux, Ronchin, Saint André, Sequedin, Verlinghem, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
- Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de Lille,
- Messieurs les Codirecteurs du C.R.I.C.R.,
- Monsieur le Directeur Régional de la S.N.C.F.,

Lille, le 25 FEV. 2010
Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
Pour le Chef de Bureau arrêté


E. NOWACKI